L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI MATIN, 25 JANVIER 1872.

Neuvième Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LEBEL, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN, 25 JANVIER.

ENTRE A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman, Marks & Co., dans leurs salles d'encan, No 85 de la rue de Chartres — lingerie, articles de chemisiers, malles, valises, casquettes, etc.

Par E. Roger & Co., à leur salle d'encan, rue de la Vieille-Levée — Vente sans réserve de 1000 cases de bottes, souliers et brodequins.

Par Eugène Tournel, au Warehouse No 17, rue St Louis — 40 cotons frisons. Aussi, au Plaisance — la goélette Linda.

Par J. H. Massey, au No 19, rue St Charles — papiers à tapisserie, brosses, etc.

Par R. M. Montgomery, à sa salle d'encan, 32 rue d'Champs — Vente régulière de meubles.

Par le même, au Pauvre Tuer — le brick John St Burns.

Par N. Vignié — Vente régulière de meubles au No 132, rue Chartres, entre St. Louis et Toulouse.

Par le même, au No 266, rue de Chartres — candélie, pour cause de départ.

Par O. Vaïsson, sur la Levée, en face de la rue Humaine — oranges et oignons, et au No 16 de la rue Natchez, plusieurs ventes.

Par D. E. Murphy, à sa salle d'encan, au No 97 de la rue des Magasins — tabac à chiquer.

Tabac, Tabac.—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Murphy.

Pour Plusieurs Imprimeur von Fournes, Carrère, adresse et faites faire vos reliures au Pelican Bindery Office, No 112 et 114, rue Poydras.

THÉATRES.

Aujourd'hui Jeudi :

OPÉRA.—Lucrèce Borgia.

ACADÉMIE.—Grand succès de Lydia Thompson.—Barbe-Bleue.

ST-CHARLES.—Heart's Ease.

VARIÉTÉS.—Saratoga.

Les réformes financières.

Les difficultés que présente la situation politique ne doivent pas nous faire perdre de vue les réformes financières destinées à nous protéger contre l'accroissement de la dette de ville et de la dette de l'Etat et contre l'augmentation des impôts.

Nous avons bien vu quelques bills présentés à la Législature sur les questions politiques du moment, mais, excepté les bills relatifs aux impressions et aux frais d'assessement et de collection, nous n'en avons vu aucun ayant trait directement aux réformes financières. Il en a été présenté, au contraire, plusieurs que nous ne connaissons que par leurs titres, mais qui nous paraissent couvrir des projets sérieux pour le trésor et des spéculations particulières du genre de celles qui ont caractérisé les sessions précédentes.

Il est donc indispensable de rappeler aux législateurs des deux partis, les réformes qu'ils doivent mettre en pratique s'il y a la moindre sincérité dans leurs déclarations.

Puisque le comité des 51 citoyens, nommé dans un mass meeting des partisans de la réforme, ne paraît pas prêt à remplir sa mission en indiquant les mesures législatives que requiert la situation de nos affaires municipales, nous allons essayer d'indiquer nous-mêmes les principales.

Nous demandons donc pour la ville :

1re—Le rappel de la loi No 30 de la dernière session sur le drainage de la Nouvelle-Orléans, loi qui impose à la ville un contrat avec la Compagnie du Canal du Mississippi au golfe du Mexique, pour des travaux de drainage et de levée, contrat qui entraînerait une dépense de plusieurs millions, la ville étant forcée de payer des travaux inutiles et d'un prix double de ceux des travaux valeur.

2e—Le rappel du bill créant le parc de ville et la taxe spéciale de 1½ de un pour cent, et la restitution à la ville des fonds mis aux commissaires depuis deux ans, parce étant inutile, et le loi n'ayant eu d'autre objet que d'enrichir quelques spéculateurs.

3e—Une loi limitant la dette de la ville à vingt millions de dollars, fixant le maximum de toutes les taxes municipales pour quelque objet que ce soit, à deux pour cent, limitant le budget des dépenses municipales, y compris la police et les frais, aux ressources du budget après prélèvement des charges du passif, et interdisant l'émission de mandats et de certificats de dette, la même loi restituant à l'administration municipale la fixation du montant des dépenses dans les limites des ressources disponibles comme il est dit plus haut.

Nous voyons qu'une nouvelle charte est nécessaire pour la ville, mais dans l'état actuel des choses, nous nous contentons d'une loi dans le sens que nous venons de indiquer.

L'abolition du papier-monnaie, sous forme de mandats ou certificats, qui gêne bien à tant d'abus et d'exactions, doit également être étendue aux finances de l'Etat, et cette réforme pourrait être suivie à celle de la perception des impôts.

Le système du comptant pour les dépenses de l'Etat et de la ville doit remplacer la pratique actuelle qui constitue une fraude au détriment du trésor d'Etat ou du trésor municipal aussi bien que des créanciers de l'Etat et de la ville qui sont obligés de vendre leurs titres à perte.

Puisque la législature est en veine de réforme, elle devrait commencer par se borner aux limitant les taxes d'Etat à quelque objet que ce soit à 1½ pour cent, ce qui est un chiffre déjà très élevé. Une fois cela fait, la législature devrait établir le budget des recettes et, après en avoir déduit les charges obligatoires, elle aurait à former le budget des dépenses courantes sur les ressources restant disponibles.

La liquidation de la dette flottante ne pouvant se faire par l'émission de Bons, puisque la limite constitutionnelle de la dette est déjà dépassée, il faudrait chercher d'autres ressources pour éteindre cette dette, après en avoir écarté tout ce qui n'est pas légitime. Nous renvoyons ces suggestions de l'auditeur, à ce sujet. Certains législateurs ne sont pas de cet avis, puisque déjà l'un d'eux a présenté un bill pour la légalisation en masse de titres dont ils auraient besoin d'être très scrupuleusement et parfaitement présentés au bill dans le but d'interpréter l'amendement constitutionnel dans un sens où le gouverneur l'entend, c'est-à-dire en le considérant comme dette de ville et les dettes directes et non les dettes dont par l'Etat comme garantie à des compagnies. On voit de suite la portée de cette proposition.

Le gouverneur prétend que la dette n'est que de 20 millions, ce qui autoriserait une nouvelle émission de sinq millions. Mais cette interprétation a été condamnée par la Cour Suprême, et la Législature n'a pas le droit de modifier, par une loi, le sens d'un article de la Constitution.

Voici, maintenant, quelques-uns des bills dont nous demandons le rappel dans l'intérêt du trésor de l'Etat. Ce sont des bills votés à la dernière session : nous parlerons aussi de ceux des bills antérieurs du même genre, contenant des allégations à des compagnies qui n'ont jamais existé que sur le papier.

Les Bons accordés par ces bills n'ont pas été émis par l'auditeur, à cause de l'amendement constitutionnel, mais il importe de faire disparaître des lois qui peuvent constituer un titre de créance contre l'Etat.

Bill No 4, créant la Compagnie des levées du Mississippi et lui accordant un million en Bons de l'Etat, c. $1,000,000

Bill No 28, accordant à la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est en Bons. 250,000

Bill No 29, à la Compagnie de navigation du Mississippi 250,000

Bill No 31, pour la maison d'Etat. 1,500,000

Bill No 55, pour le bayou d'Arbonne 75,000

Bill No 40, Chemin de fer d'Alexandria, Homer et Texas. 1,750,000

Bill No 41, Compagnie d'entrepôts de la Louisiane 800,000

Bill No 46, Bayou Bartholomé 60,000

Bill No 49, rivière Amite 53,500

Bill No 63, Bayou Courtableau. 60,000

Bill No 70, Bayou Portage 100,000

Bill No 106, Chemin de fer Arkansas et Delta 225,000

Total $6,925,500

Le gouverneur, dans son message, parle de douze millions accordés à différentes compagnies de chemins de fer qui ne se sont jamais organisées, et dont les chartes doivent être annulées. La suppression du message est excellente et il est du devoir de la Législature de prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître tout danger de réclamations contre l'Etat.

Ce qui précède suffit à donner une idée de l'importance des réformes à accomplir, mais, quand nous voyons présenter, dans les deux chambres, des bills à la douzaine sans en voir un seul relatif aux mesures que nous venons d'indiquer, nous avons lieu de craindre que les véritables réformes ne soient négligées et que le temps de la session ne soit perdu en débats stériles ou en efforts pour faire adopter de nouveaux projets aussi désastreux que ceux qui ont amené les embarras financiers au milieu desquels nous nous débattons aujourd'hui.

C'est pour l'acquit de notre conscience que nous faisons encore appel à la législature, et que nous nous mettons en demeure tous ceux qui se prétendent partisans des réformes, warmothistes ou conservateurs, de prouver leur sincérité par les mesures pratiques et tangibles.

Réunion des Clubs démocratiques.

Conformément à l'appel du comité de paroisse, les clubs réguliers du parti démocrate se sont réunis hier, dans chaque ward. Lecture y a été donnée d'une adresse du comité de paroisse et des résolutions y ont été adoptées pour désoncer la conduite des représentants et des sénateurs démocrates qui se sont fait les alliés du gouverneur Warmoth dans la crise actuelle. On trouvera dans notre partie anglaise le texte de l'adresse et des résolutions adoptées par le 4me ward. Les mêmes résolutions ou des résolutions analogues ont été adoptées dans les autres wards.

Comme rien n'est moins certain que l'adoption des réformes demandées par le peuple, il importe que les démocrates complètent leur organisation afin de pouvoir agiter par des démonstrations imposantes les vœux de la population, et afin d'être prêts pour les élections partielles ou générales qui auront lieu en 1872.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—On donne, aujourd'hui, la deuxième représentation de *Lucrèce Borgia*. Le succès obtenu mardi par Mlle Levielli, est remarquable dans le rôle de Lucrèce, et par MM. Blum (Gennaro) et Coulon (duc de Ferrare), aura ce soir, une seconde édition.

Samedi, *Robert-le-Diable*, avec la distribution suivante : Alice, Mlle Levielli; Isabelle, Mme Durand; Robert, M. Delabranche; Bertram, M. Coulon; Raimbaut, M. Jourdan.

Lundi prochain, première représentation de *Roméo et Juliette*. Mme Durand chantera le rôle de Juliette et M. Blum celui de Roméo. Les autres rôles sont distribués comme suit : le page, Mme Dumestre; Frère Laurent, M. Coulon; Capulet, M. Péré; Mercutio, M. Solve; et Tybalt, M. Jordan.

LE MONDE ILLUSTRÉ. — MM. Hébert & Cie, rue de Chartres, coin Bienville, ont reçu le numéro du 6 janvier du *Monde Illustré*.

JOURNAUX FRANÇAIS.—M. Roux-Rey, Libraire, No 20, rue Royale, vient de recevoir les derniers numéros de l'*Univers Illustré*, du *Moniteur de la mode* et des *Modèles découpés de la saison*.

BANQUE NATIONALE DE L'UNION DE LA NLLE-ORLÉANS. — On verra plus loin la liste nominale des directeurs de cette banque, élus pour l'année présente. M. C. Kohn et M. M. Simpson ont été réélus, à l'unanimité. L'un persiste à rester vice-président, et, dans une réunion du Bureau qui a eu lieu le 12 du courant, un dividende de 5 pour cent a été déclaré pour les six derniers mois.

LE CIRQUE EST ARRIVÉ. — Voici une bonne nouvelle pour les garçons petits et grands et les jeunes filles et tous les amateurs d'exercices équestres. Le grand cirque du Pavillon de Paris commencera, dimanche prochain à huit heures, place Congo, la série de ses représentations, avec le clown français "Grimaldi" qui sait toujours dire à propos les choses les plus drolatiques, avec les deux petites merveilles, Arthur et Robert, l'un âgé de 6 ans, l'autre de 7 ans, avec le professeur Davis et sa famille, les Wilsons et autres artistes de talent. N'oubliez pas d'aller à la place Congo dimanche soir.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à points de chainettes. Elle se vend au No 101, de la rue du Canal.

CRESCENT SAW MILL.—Une association est en voie de formation pour exploiter la scierie connue sous le nom de Crescent Saw Mill. Cette position est avantageuse sur le bayou donne à l'établissement une grande valeur. Cette position, en effet, est on ne peut plus favorable et promet de beaux bénéfices à la compagnie industrielle qui saura en tirer parti. Les personnes qui désireraient s'intéresser à cette entreprise, peuvent se faire inscrire en s'adressant au bureau de la scierie, au coin des rues Tchoupitoulas et Genl. Taylor.

☞ NEURIL guérit positivement la névralgie. Il n'a manqué son effet dans aucun cas. A vendre par tous les pharmaciens. Wheelock, Finlay & Co., agents généraux à la Nouvelle-Orléans.

CHAMPIGNONS FRANÇAIS.—M. Washington Morton, rue Gravier, 13, vient de recevoir, par le steamer *Germania*, des champignons français de la célèbre marque "Billet", de Paris, dont il est le seul agent de vente à la Nlle-Orléans. Ces champignons sont connus comme étant de la bonne espèce, et chacun peut les manger en toute sûreté. M. Morton annonce aujourd'hui qu'il les vendra au plus bas prix du marché.

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 103 rue du Canal, chez M. S. Hedricks.

☞ NEURIL guérit positivement la névralgie. Il n'a manqué son effet dans aucun cas. A vendre par tous les pharmaciens. Wheelock, Finlay & Co., agents généraux à la Nouvelle-Orléans.

PORTRAITS PHOTOGRAPHIQUES.—L'établissement de M. Anderson, rue du Canal, 183, est célèbre à la Nouvelle-Orléans et dans le Sud tout entier. Cette haute réputation est pleinement méritée. Les portraits de M. Anderson sont de véritables œuvres d'art; non seulement comme photographie, mais encore au point de vue du naturel de la pose et de l'entente des effets de lumière. On peut recommander spécialement au public les portraits "Sun Pearl" qui sont une spécialité de l'établissement. ☞

CHRONIQUE LOCALE.

L'INJONCTION CONTRE LA LÉGISLATURE DE CARTER.—Hier matin, le juge Dibble a décidé l'affaire des Représentants Geo. W. Carter et d'autres, par laquelle on cherchait à empêcher la Chambre de Carter de s'assembler comme Législature, excepté au palais d'Etat, en refusant l'injonction sollicitée. Le juge Dibble conclut ainsi :

"Je crois que les défendeurs ont le droit de jouer à l'Assemblée autre aussi longtemps que cela leur fera plaisir. S'ils commettent des troubles, ils pourront être poursuivis comme perturbateurs; s'ils tentent de saisir d'autres membres pour remplir leur assemblée, ils pourront être poursuivis comme coupables de mépris pour la Chambre des Représentants où ils pourront être arrêtés pour assaut et batterie. Mais je serais un précédent dangereux que ce soit qu'ils veuillent être."

L'injonction demandée par l'Etat pour empêcher l'auditeur et le trésorier d'ordonnancer et de payer aucun warrants émis par toute Législature excepté celle qui est assemblée au Mechanics' Institute, a été accordée par le juge Dibble.

FIN DE LA CHAMBRE CARTER.—Les membres reconnaissant le soi-disant Carter comme l'orateur de la Chambre des Représentants se réunissaient hier matin au Club Cosmopolitain et, en l'absence de l'orateur, M. Burch a été élu pour occuper temporairement le fauteuil. Le col. Carter est venu bientôt après, accompagné de le secrétaire a annoncé qu'il y avait 32 membres.

M. Burch les informe que l'auditeur, M. Graham, a envoyé, pour être distribué par mi pax, des exemplaires de son rapport annuel.

Une proposition pour retourner au Mechanics' Institute a été prise alors en considération.

M. Loftt demande qu'un comité de cinq soit nommé pour se rendre à l'Assemblée qui siège dans le palais d'Etat et l'informer que les membres désirent y retourner pour reprendre leurs siéges.

M. Thompson propose de s'y rendre en corps moins ceux qui ont été exclus pour cause de vente leurs titres à perte.

Puisque la législature est en veine de réforme, elle devrait commencer par se borner aux limitant les taxes d'Etat à quelque objet que ce soit à 1½ pour cent, ce qui est un chiffre déjà très élevé. Une fois cela fait, la législature devrait établir le budget des recettes et, après en avoir déduit les charges obligatoires, elle aurait à former le budget des dépenses courantes sur les ressources restant disponibles.

La liquidation de la dette flottante ne pouvant se faire par l'émission de Bons, puisque la limite constitutionnelle de la dette est déjà dépassée, il faudrait chercher d'autres ressources pour éteindre cette dette, après en avoir écarté tout ce qui n'est pas légitime. Nous renvoyons ces suggestions de l'auditeur, à ce sujet. Certains législateurs ne sont pas de cet avis, puisque déjà l'un d'eux a présenté un bill pour la légalisation en masse de titres dont ils auraient besoin d'être très scrupuleusement et parfaitement présentés au bill dans le but d'interpréter l'amendement constitutionnel dans un sens où le gouverneur l'entend, c'est-à-dire en le considérant comme dette de ville et les dettes directes et non les dettes dont par l'Etat comme garantie à des compagnies. On voit de suite la portée de cette proposition.

Le gouverneur prétend que la dette n'est que de 20 millions, ce qui autoriserait une nouvelle émission de sinq millions. Mais cette interprétation a été condamnée par la Cour Suprême, et la Législature n'a pas le droit de modifier, par une loi, le sens d'un article de la Constitution.

Voici, maintenant, quelques-uns des bills dont nous demandons le rappel dans l'intérêt du trésor de l'Etat. Ce sont des bills votés à la dernière session : nous parlerons aussi des bills antérieurs du même genre, contenant des allégations à des compagnies qui n'ont jamais existé que sur le papier.

Les Bons accordés par ces bills n'ont pas été émis par l'auditeur, à cause de l'amendement constitutionnel, mais il importe de faire disparaître des lois qui peuvent constituer un titre de créance contre l'Etat.

Bill No 4, créant la Compagnie des levées du Mississipi et lui accordant un million en Bons de l'Etat, c. $1,000,000

Bill No 28, accordant à la Compagnie du chemin de fer du Sud-Est en Bons. 250,000

Bill No 29, à la Compagnie de navigation du Mississippi 250,000

Bill No 31, pour la maison d'Etat. 1,500,000

Bill No 55, pour le bayou d'Arbonne 75,000

Bill No 40, Chemin de fer d'Alexandria, Homer et Texas. 1,750,000

Bill No 41, Compagnie d'entrepôts de la Louisiane 800,000

Bill No 46, Bayou Bartholomé 60,000

Bill No 49, rivière Amite 53,500

Bill No 63, Bayou Courtableau. 60,000

Bill No 70, Bayou Portage 100,000

Bill No 106, Chemin de fer Arkansas et Delta 225,000

Total $6,925,500

Le gouverneur, dans son message, parle de douze millions accordés à différentes compagnies de chemins de fer qui ne se sont jamais organisées, et dont les chartes doivent être annulées. La suppression du message est excellente et il est du de-

ATTAQUE A COUPS DE SABRE.—Hier matin, vers 1 heure, une bataille a été livrée par les officiers Montgomery et Cuff, de la Police, rue St-Charles, par quatre cents hommes de la milice, qui étaient ivres. L'un d'eux a reçu un coup de sabre à la tête et, sans un chapeau qui a amorti le coup, il serait, en certainement la tête fendue. Montgomery a reçu une blessure sensible.

TRAPPISTE AU CHRÉTIEN.—Fred. Miller, accusé d'assaut avec un couteau dans une intention meurtrière, et Jack Williams, accusé d'avoir commis un vol de convertures, à bord du [illegible] ont été renvoyés tous deux devant la Première Cour de District.

L'affaire de Boyd et Morse, accusés d'avoir commis un vol avec effraction, au magasin de M. Burkardt, rue du Camp, a été jugée hier. Après avoir été toute la soirée en délibérations, le jury n'a pu s'accorder sur le verdict—3 pour la condamnation et 9 pour l'acquittement.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT.—Le juge Théard a décidé hier matin une affaire de taxe qui intéresse les compagnies incorporées :

La Compagnie des Abattoirs refusait de payer la taxe de ville en se fondant sur ce qu'ayant reçu une charte de l'Etat et étant engagée dans des affaires pour le bénéfice de la communauté en général, elle devait être exempte de toute taxe.

Le juge a dit que quand même il en étant ainsi, la Compagnie des Abattoirs n'était pas moins engagée dans des affaires dont elle tirait profit, et si les profits viennent en effet de la communauté, il ne voit pas pourquoi il ne serait pas juste que la Compagnie fut taxée pour le privilège dont elle jouit. C'est là un jugement de logique serrée.

—Le corps de Manuel Armanto, vieillard de 70 ans et qui résidait rue Lesseps, a été trouvé hier dans le canal Bayou Bienvenue, rue [illegible]. La coroner n'avait pas encore fait la levée du corps hier soir, et l'on ne connaît pas les circonstances de cette mort.

Législature de la Louisiane.

Séance de Mercredi, 24 Janvier.

SÉNAT.—La séance est ouverte à midi.

Le président annonce qu'il a nommé MM. Hunsaker, Thomas et Swords membres du comité chargé d'établir et de classer la dette de l'Etat.

Le Sénat reçoit une communication de J. Pinckney Smith, accompagnée d'un état détaillé de ses comptes comme comptable aux warrants. M. Smith demande qu'un comité vienne examiner les affaires de son bureau. La communication de M. Pinckney Smith est renvoyée à son auteur pour une correction d'écriture.

Le comité nommé pour informer la Chambre et le gouverneur que le Sénat est prêt à reprendre ses travaux, annonce qu'il a rempli son mandat.

Le comité des règlements présente son rapport.

Un amendement important fait aux règlements requiert le consentement unanime pour suspendre l'ordre régulier de l'expédition des affaires. Précédemment, les deux tiers des voix suffisaient.

L'article 44, en vertu duquel les comités permanents doivent être nommés par le Sénat, venant à discussion, un membre propose que l'on charge le président de ces nominations.

M. Smith rappelle au Sénat que, dans la dernière session, le droit de faire ces nominations a été retiré à Oscar J. Dunn.—

Les sénateurs qui soutiennent aujourd'hui cet amendement sont les mêmes qui ont voulu ce droit à la présidence et se sont coalisés, pour cela, avec les démocrates.

MM. Antoine, Ray, Ingraham et autres de l'opposition, se montrent disposés à soutenir la nomination des comités par le président.

MM. Coupland, Campbell et Finnessier prennent la parole sur la question. Finalement, le Sénat vote l'amendement en vertu duquel la nomination des comités restera à la présidence.

Le Sénat reposera par 22 voix contre 8 une proposition de M. Ingraham, à l'effet de réduire à douze le nombre des commissaires.

L'amendement en vertu duquel le consentement unanime est requis pour suspendre l'ordre du jour, revient en seconde lecture. M. MacMillen pense que les deux tiers sont suffisants. M. Ray soutient l'unanimité. A la dernière session, dit-il, des bills relatifs à des affaires privées ont souvent passé avant des lois d'intérêt public.

Une motion pour déposer sur la table la proposition de M. Ray relativement à l'unanimité est repoussée par 16 voix contre 17.

Une motion d'ajourner la question est repoussée, et le Sénat statue directement sur la proposition de Ray. Résultat du vote, 19 oui, 16 non.

Les règlements du Sénat avec les amendements ci-dessus, sont adoptés.

Un congé de quatre jours est accordé à M. Daigle.

Le premier projet de loi présenté par les partisans de la réforme, a pour objet de fixer les siéges des Représentants, membres de l'Assemblée Générale, au siége de celle-ci, déterminer le millage et le per diem, et fixer le nombre des employés et leurs salaires.

M. Campbell propose de supprimer le passage qui autorise l'usage de la maison d'Etat pour toutes assemblées ou conventions politiques. M. Ray soutient l'avis contraire. La motion de M. Campbell est adoptée.

M. Ray propose alors que pendant les vacances de l'Assemblée Générale, les locaux ne soient affectés à aucun usage. M. Campbell combat cette proposition, qui, finalement, est écartée par le Sénat.

Le président dit qu'en ce qui le concerne il garantit au Sénat que les salles de la Maison d'Etat ne serviront à aucun usage incotvenant, comme cela a eu lieu en d'autres temps.

Il est décidé que les dites salles ne seront mises à la disposition de personne, excepté du consentement du gouverneur et du lieutenant-gouverneur.

M. Swords propose de porter le nombre des conteurs pages de 4 à 6.

M. Ray dit que le Sénat des Etats-Unis n'a que quatre conteurs, bien qu'il compte deux fois plus de membres que le Sénat de la Louisiane.

La proposition Swords est écartée.

M. Hunsacker échoue dans une tentative pour faire renvoyer au comité la section 8, relative au nombre des commis.

Dans la discussion sur la section 8, M. Campbell propose, comme amendement, que pour payer les frais de l'Assemblée Générale, le gouverneur soit autorisé à emprunter la somme nécessaire à 8 0/0, en donnant en garantie des warrants d'Etat.

M. McMillen trouve cette proposition étrange. Il ne connaît personne qui voulût prêter de l'argent à l'Etat, et recevoir en garantie un warrant au pair.

M. Campbell dit que l'emprunt est possible à placer.

Son amendement est déposé sur le bureau.

M. Hunsacker demande la suppression de la partie de la loi relative aux indemnités à allouer aux membres pour la session extraordinaire.

Sur la proposition de McMillen, la proposition de M. Hunsacker est repoussée par 21 voix contre 10.

M. Campbell présente un amendement analogue à celui qu'il avait antérieurement déjà présenté.

Ce nouvel amendement dispose que : les warrants donnés en garantie, seront payés avant tous autres tirés sur le fond général, à l'exception de ceux auxquels ce privilège est accordé par la loi.

L'amendement est adopté à une grande majorité.

La loi est votée dans son ensemble.

La séance est levée à 4:30.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. — La séance est ouverte à midi.

M. Brewster occupe le fauteuil de la présidence.

Les membres du parti de Carter se présentent et prennent leurs siéges, à l'exception de MM. Lott, Kierson, Schumaker et Carter.

Le président donne l'ordre au sergent d'armes de faire retirer de l'enceinte les personnes étrangères à la Chambre. Puis, il informe les membres du parti Carter, qu'ayant été expulsés de la Chambre, ils ne sont plus membres de celle-ci.

M. Bryan demande si la mesure d'expulsion le concerne personnellement.

Le speaker répond que M. Bryan et les autres membres auxquels s'est adressé le speaker ne restent et corps en dehors de la barre.

Le greffier informe la Chambre qu'il y a soixante membres présents.

Le fait, rapporté hier, que la Chambre avait adopté une résolution présentée par M. Carr déclarant que les membres du parti Carter demandaient à rentrer dans le sein de la Chambre et à reconnaître leurs torts et de prendre des engagements pour l'avenir, ce fait était inexacte. La Chambre n'avait pas encore statué à cet égard, à l'heure de son ajournement, mardi.)

M. Davidson propose de considérer le vote en vertu duquel les membres du parti Carter ont été expulsés.

Cette proposition est adoptée avec l'amendement suivant : le cas de chacun des membres expulsés sera l'objet d'un vote séparé.

La Chambre vote pour la rentrée de MM. Kenner, Bakin, Geddis, Wm Harper, Johnson, H. Williams, E. Williams,ترenard, Bryan et Barker.

Elle vote contre la rentrée de M. Burch par 35 voix sur 60; de M. Wands, par 36 sur 60; de M. Otts, par 36 sur 41; de M. Harry Lott, par 36 sur 39.

MM. J. S. Lott, Meadows, Nelson, Hinson sont admis sans que MM. Ellis, Moncure et Killen.

M. Lizambre est admis par un vote de 54 voix contre 16, et M. Ulman est repoussé par 38 voix sur 35.

M. W. L. Thompson est admis par un vote de 45 voix contre 25.

Un nouvel appel étant fait, le greffier annonce que 57 membres sont présents, MM. Hynes et Butler déclarent avoir le rapport du Parti l'après-midi, dans lequel il est dit qu'ils se trouvaient à la Législature de Carter, rue du Canal, hier matin.

M. Brown propose que le speaker nomme un comité de cinq membres chargé de vérifier le montant des warrants en circulation et de présenter une loi pour pourvoir au mode de paiement de ces warrants.

M. Stanton propose un amendement à la proposition de M. Brown. Il voudrait que le M. que soit membre du comité de vérification en ayant fait partie d'une commission qui en ayant reçu, les pièces faire partie de ce comité.

La discussion s'engage sur cette question, et, à la fin de la séance, elle n'est le comité de la discussion est remarqué à des mots, jusqu'à 1 heure.

Dans le cours de débat, M. Stanton accuse M. Worrell, qui s'est rendu à l'Hôtel de ville, d'avoir sur certaines pièces de vouchers, [illegible]

PAR LE TELEGRAPHE

(Dépêches Télégraphiques à l'Abeille.)

Affaires de France.

Combinaison pour payer immédiatement trois milliards à l'Allemagne.

Le Maréchal Mac Mahon refuse la vice-présidence de la République.

Le prince Napoléon élu au Conseil Général d'Ajaccio.

Troubles dans le gouvernement espagnol.

Retraite du Ministère.

Affaires sur la frontière mexicaine.

Une victoire des révolutionnaires sur Cortina.

Départ de la Commission Congressionnelle d'Enquête pour la Nlle-Orléans.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Madrid, 24 janv—Le ministère Sagasta-Malcampo a donné sa démission.

Londres, 24 janv—Un grand meeting pour appuyer Dilke (Rép.) a été convoqué sur la place de Trafalgar, pour le 5 février.

Paris, 24 janv — Le prince Napoléon a été élu membre du conseil général d'Ajaccio. Corse.

Londres, 25 janvier—Le rapport d'après lequel le banquier Mallet de Paris, le baron de Linn de Vienne, l'honnête Gibbs de Londres, et une maison allemande de Saint-Pétersbourg prennent des arrangements avec le gouvernement français pour le paiement immédiat des trois milliards d'indemnité due en 1874, a été mis par les organes du gouvernement, mais il est positivement vrai. Les droits sur le tabac sont la base de l'opération.

Le lord-maire de Londres a convoqué un meeting public pour mardi prochain, dans le but d'aider à l'expédition qui part aller au secours du Dr. Livingstone. Les pluralistes affichent.

Des avis de Melbourne, Australie, rapportent que l'observation de l'éclipse solaire a échoué à cause du temps couvert qu'il faisait alors.

Paris, 24—Le comité de l'Assemblée est prêt à faire un rapport favorable à l'abrogation du traité de commerce avec l'Angleterre. Le rapport, présenté par le comte de Jaubert, est toujours opposé à la taxe sur les matières premières.

On dit toujours des efforts pour opérer une fusion entre les d'Orléans et la maison de Bourbon. Le comte de Paris se propose d'aller voir le duc de Chambord et d'essayer de réconcilier leurs intérêts politiques.

Le maire de Montpellier a été renvoyé de sa place à cause de son conduite pendant les derniers troubles pontificaux.

Berlin, 24—Le projet de traité entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne pour l'extradition des criminels a été soumis au Conseil fédéral.

Vienne, 24 janvier—Francois Grillparzer, le poète dramatique, est mort à l'âge de 81 ans.

Rome, 24 janvier—Le recensement de Rome est terminé. Cette ville a 200,000 habitants.

Constantinople, 24 janvier—Le choléra a disparu de cette ville et des Dardanelles, et les certificats de santé sont délivrés à tous les navires en partance.

Paris, 24 janvier—Il n'y aura pas de changement immédiat dans le ministère et tous bruits contraires sont déclarés faux.

Un soldat prussien a été attaqué par un ouvrier français, à Kpernay, aujourd'hui, et a été grièvement blessé. L'assaillant a été arrêté et sera jugé. Aucune complication probablement ne résultera de là.

Madrid, 24 janvier—La défaite de Herrera, pour la présidence de la Chambre basse des Cortès, a décidé du sort du cabinet actuel à la première séance des Cortès. Pendant préliminaient en l'organisation il était devenu évident que le centre de la Chambre était contre le gouvernement actuel et que le candidat ministériel pour la présidence avait peu de chance de succès.

Sur le vote d'épreuve l'opposition peut montrer seulement un majorité de 15 voix. Défaite d'Herrera était inévitable. Sagasta n'a pas attendu; il s'est rendu immédiatement auprès du roi et il l'informe que le vote des Cortès lui laissait que deux alternatives ou la dissolution des Cortès ou la retraite du ministère. Cette dernière alternative a été adoptée et le roi a dit qu'il se consulterait avec le Président du Sénat et avec le Vice-Président de la Chambre, et ensuite avec Herrera.

Vienne, 24—La Chambre basse du Reichsrath aujourd'hui a passé, sans discussion, à la seconde lecture de la convention entre l'Autriche et les Etats-Unis, récemment négociée par le ministre Jay.

Londres, 24 janvier—M. Delyrapie, qui a fait dernièrement une tournée d'inspection dans les asiles d'ivrognes aux Etats-Unis, a l'intention de porter le résultat de ses observations devant le Parlement. Il propose d'avoir de nouvelles informations en présentant, dans les premiers jours de la session, un acte pour donner à un comité de la Chambre des Communes le pouvoir d'inviter des Américains notables à exposer devant lui les méthodes et les propriétés du tempérance dans ce pays en matière d'ivrognerie.

Bucharest, 24 janv — Les obstacles pour l'exécution des règlements sur les chemins de fer, ou de la loi qui les régit, ont été levés par l'abrogation de la stipulation des compagnies. Il est à croire que les Chambres ratifieront les changements fait par le gouvernement.

Londres, 24 janv — Une tempête qui a commencé hier soir, a duré toute la nuit avec une grande violence. La pluie tombait par torrents et les parties basses de la ville ont été inondées.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Matamoros, 24 janv — Le général Macedonio Capistron, président de la Cour Suprême de l'Etat de Tamaulipas, a hier été hier une proclamation contre le gouvernement. Il conseille à ses amis de se préparer à l'action. Il est jusqu'ici exerce une grande influence sur le territoire et avait figuré parmi ceux qui ont montré le plus d'énergie dans la répression des mouvements révolutionnaires.

On rapporte à Camargo qu'il y a eu une lutte sanglante entre les troupes de Cortina et celles de Quiroga, et que ces dernières ont été victorieuses. Les dits télégrammes ont été coupés pendant la nuit et l'on a parlé toute la journée de la marche de Quiroga sur cette ville.

NOUVELLES DE LA HAVANE.

Havana, 24 janvier—Les dernières pluies qui ont été très fortes, ont fait monter la roulaison des cannes sur un grand nombre de plantations. Mais la pluie ayant cessé subitement, les travaux seront promptement repris.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 24—Le comité démocrate de la Louisiane est parti ce soir pour la Nlle-Orléans.

Le gén. Emory mande que tout est tranquille dans cette ville et que les deux partenaires semblent se préparer pour la prochaine campagne.

RÉVÉR.—Le bill de secours pour les victimes du feu à Chicago a pris toute la journée. Rien de décidé sur l'ajournement final.

CHAMBRE.—M. Butler a présenté un pétition signée par des citoyens qui demandent le droit de suffrage. Il a dit qu'elles réclamaient seulement une déclaration adéquate qu'elles tiennent leur droit de la Constitution. Il a ajouté que ce serait opportun de porter le Sénat à faire de même. Il a demandé que ces pétitions soient imprimées et renvoyées au comité des droits des citoyens.

M. Shellabarger, président du comité de commerce, rapporte une résolution pour nommer un comité qui aura charge de rechercher les causes du commerce et de la navigation des Etats-Unis. La résolution est adoptée et la Chambre s'ajourne.

Washington, 24 janv — La température s'est adoucie ces derniers jours et le temps est clair et froid. Le bruit qui a été répandu que les Chambres [illegible] les changements fait par le gouvernement.

Londres, 24 janv — Une tempête qui a commencé hier soir, a duré toute la nuit avec une grande violence. La pluie tombait par torrents et les parties basses de la ville ont été inondées.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Matamoros, 24 janv — Le général Macedonio Capistron, président de la Cour Suprême de l'Etat de Tamaulipas, a hier [illegible] une proclamation contre le gouvernement. Il conseille à ses amis de se préparer à l'action. Il est jusqu'ici exerce une grande influence sur le territoire et avait figuré parmi ceux qui ont montré le plus d'énergie dans la répression des mouvements révolutionnaires.

On rapporte à Camargo qu'il y a eu une lutte sanglante entre les troupes de Cortina et celles de Quiroga, et que ces dernières ont été victorieuses. Les dits télégrammes ont été coupés pendant la nuit et l'on a parlé toute la journée de la marche de Quiroga sur cette ville.

NOUVELLES DE LA HAVANE.

Havana, 24 janvier—Les dernières pluies qui ont été très fortes, ont fait monter la roulaison des cannes sur un grand nombre de plantations. Mais la pluie ayant cessé subitement, les travaux seront promptement repris.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 24—Le comité démocrate de la Louisiane est parti ce soir pour la Nlle-Orléans.

Le gén. Emory mande que tout est tranquille dans cette ville et que les deux partenaires semblent se préparer pour la prochaine campagne.

RÉVÉR.—Le bill de secours pour les victimes du feu à Chicago a pris toute la journée. Rien de décidé sur l'ajournement final.

CHAMBRE.—M. Butler a présenté une pétition signée par des citoyens qui demandent le droit de suffrage. Il a dit qu'elles réclamaient seulement une déclaration adéquate qu'elles tiennent leur droit de la Constitution. Il a ajouté que ce serait opportun de porter le Sénat à faire de même. Il a demandé que ces pétitions soient imprimées et renvoyées au comité des droits des citoyens.

M. Shellabarger, président du comité de commerce, rapporte une résolution pour nommer